



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 4 décembre 2023

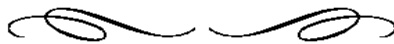
L'an deux mil vingt-trois, le 4 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 30 novembre 2023 affichée le 30 novembre 2023.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Blaise FENET, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE, Mme Patricia PAMART, Mme Nicole NAVARRO.

Absents excusés : M Patrice DUPIRE (procuration à Nicole NAVARRO), M Christophe PATON

Absents : M Richard RISSO, M Benjamin GOUBET, M Paul-Hervé DUBOIS.

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc CAPON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1- Avis sur l'appel d'offre « borduration »

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'un appel d'offres relatif aux travaux de borduration des rues du Moulin et d'Elboise

Que 7 appels d'offres ont été remis : Etude réalisée par Cible VRD : Maître d'œuvre de ces travaux que les devis remis se présentent comme tel :

- Toutes tranches (4) : de 599 521 € TTC (moins cher) – 782 730 € TTC (estimation Cible VRD) à 1 023 241 € TTC (plus cher)
- Borduration et aménagement à l'identique sur 1m de large : 200 047 € TTC - 273 202 € TTC à 430 786 € TTC
- Plus-value pour chemin piéton en enrobés sur 1,20 m : 90 438 € TTC - 158 082 € TTC à 232 694 € TTC
- Assainissement eau pluviale – Rue du Moulin : 204 762 € - 328 356 € TTC à 365 616 € TTC
- Aménagement fossé entre 2 œuvres : 10 290 € TTC – 23 100 € TTC et 43 950 € TTC

Une étude détaillée de ces offres va être réalisée par Cible VRD afin de pouvoir établir un classement de mieux disant tenant compte des prix remis mais aussi des techniques retenues pour réaliser les travaux.

Les subventions ont été obtenues à ce jour :

- CD62 : 198 583 € TTC
- Amendes de Police : 15 000 €
- DETR et DSIL 2024 : Dossier à redéposer au titre de 2024
- Fonds de Concours 2024 : 20 000 € : Dossier à déposer au titre de 2024

Concernant le financement des travaux finalement retenus, un rendez-vous sera sollicité auprès du Trésor Public afin de requérir un avis sur la hauteur d'autofinancement envisageable et la nécessité ou non de requérir un emprunt.

2-Avis sur l'avancement de travaux de l'Agence Postale Communale

Considérant qu'il reste à réaliser sur les **30 000 € TTC**, attribués par la Poste pour exécuter les travaux d'aménagement de l'APC.

- Escalier + Pose Sas
- Détection incendie
- Livraisons : mobiliers + coffre + matériel électrique + fibre optique Orange (matériels fournis par Monsieur le Maire)
- Travaux de peinture par Michèle et Lionel DELSAUT entrepris bénévolement.

- L'inauguration de ce service est envisagée pour le **jeudi 1^{er} février 2024**.
- La convention avec la Poste a été signée pour 9 ans révisable au bout de 3 ans.

17 h d'ouverture seront assurés par Madame Julie LEFEBVRE au fil des jours de semaine (hors mercredi)

3- Avis sur l'organisation de l'arbre de Noël

Considérant que la fête de Noël est prévue le **samedi 16 décembre 2023 à partir de 9 h 45**

Considérant le contrat n° 231226 pour la prestation de magie par Matono

Il est rappelé que :

- Le spectacle de magie Matono : 550 € TTC pris en charge par la mairie.
- Les achats des jouets et emballages par le FALEP (17 €/enfant) et la CCAS (11 €/enfant).
- Un sapin est toujours recherché pour décorer la salle.

Une boisson sera offerte à l'issue du spectacle de Magie.

φ **d'émettre** un avis favorable au contrat n°231226 pour la prestation de magie par Matono pour la somme de 550€ T.T.C.

4- Avis sur un devis

Considérant le devis établi par Cléry Toitures

Monsieur le Maire propose de retenir le devis établi par Cléry Toitures pour réduire les risques de prise au vent sur le pignon et de la couverture de l'atelier communal.

Ce chantier nécessite la modification des abords de charpente en dehors du toit.

Une rive aux tôles sera mise en œuvre sur les 2 versants de la toiture et du bardage remplacé.

Le chiffrage établi par cette entreprise hors bois de charpente à mettre en œuvre est proposé à 2 225,00 € H.T.

Après débat le Conseil Municipal décide de retenir le devis proposé par Cléry Toitures à hauteur de 2 225,00 € H.T.

5- Avis sur les demandes de subventions

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant que la commune propose un dossier au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de borduration (subvention potentielle à hauteur de 25% au titre du DSIL 2024)

Considérant que la commune propose de déposer un dossier au titre de la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de borduration (subvention potentielle à hauteur de 25% au titre de la DETR 2024)

Considérant que la commune propose de déposer un dossier au titre FARDA 2024 (Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole) pour les travaux d'entretien de la voirie communale considérant que la commune propose de déposer un dossier au titre des fonds de concours CCSA/2024 pour les travaux de borduration des rues d'Elboise et du Moulin.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés décide,

φ **d'émettre** un avis favorable pour l'ensemble de ces 4 demandes de subventions au titre de l'année 2024.

6- Questions diverses

1- Avis sur l'organisation des vœux du maire du vendredi 19 janvier 2024

Les vœux du maire sont fixés le vendredi 19 janvier 2024 à 18h30

La participation est estimée à 100 personnes :

- des pistolets garnis (jambon, mimolette, maroilles, emmental, surimi)
- Des biscuits
- Galettes pomme et frangipane
- Mandarines
- Boissons à discrétion

Les nouveaux habitants accueillis au village en 2023 recevront une invitation personnelle.

2- Don du plein cintre de la Chapelle Varret

Don du plein cintre de la Chapelle Varret par la famille Quatrelivre

Où l'installer ?

- Soit en dehors ou dans l'église
- Soit dans le recoin rue des Lombards : lieu que la chapelle occupait précédemment (achat de terrain à envisager).

Pour la prochaine réunion de Conseil, chaque conseiller réfléchira la meilleure opportunité pour relocaliser la trace de ce monument.

3- Modification d'une commande actée lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal

Lors de la visite de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Luc CAPON au salon des Maires, le 22 novembre 2023 à Paris.

Ils ont décidé dans l'urgence de revenir sur la décision d'installer une table pique-nique en bois aggloméré pour la substituer à une table en pin traité, garantie 10 ans. Celle-ci est de bonne facture avec les pieds renforcés de tiges métalliques rendant le sciage difficile.

Coût de cet article 453 € HT.

Après explication, le Conseil Municipal valide cette modification qui réduit d'environ 800 € cet investissement.

4- Entretiens individuels

Les entretiens annuels de nos 5 agents sont en cours. Monsieur le Maire précise qu'il a partagé avec ses adjoints pour évoquer le Complément Indemnitaire Annuel qui figurera sur la feuille de salaire du mois de décembre et qui substituera à la carte cadeau offerte les années précédentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

La prochaine réunion aura lieu le lundi 22 janvier 2024 à 18h30.

Monsieur Jean-Luc CAPON
Secrétaire de Séance

Michel LALISSE
Maire de Metz en Couture